

Règlement du concours de la Nouvelle Aleph-Écriture/Inventaire 2022 « Orage d'été »

Article 1 – Objet du concours

Le concours de textes de nouvelles organisé par Aleph-Écriture dans le cadre de la revue L'Inventaire est destiné à mettre en lumière dix nouvelles écrites en langue française autour d'une même thématique, et parmi elles, de décerner trois prix de la nouvelle Aleph-Écriture/Inventaire. Ces textes seront consultables pendant deux mois sur le site de l'Inventaire dans une rubrique dédiée.

Article 2 – Thème du concours

Pour cette édition du concours d'été de la nouvelle Aleph-Écriture/Inventaire 2022, le thème est : « Orage d'été ».

Nous vous proposons cet été d'écrire une nouvelle où vos personnages seront confrontés aux éléments, que ce soit un orage intérieur ou extérieur. Partez d'un lieu, donnez-lui un nom. Installez vos personnages dans ce lieu où se situera une histoire dont le cours sera modifié par l'orage. Faites-nous ressentir de l'extérieur, de l'intérieur, ce que les personnages vont devoir affronter un certain jour d'été... Quel impact ensuite sur leur destin ?

La nouvelle devra faire au maximum 5000 signes espaces inclus.

Article 3 – Dates du concours

Le concours est ouvert sur la plateforme teams d'Aleph-Écriture à partir du 15 juin et le dépôt des nouvelles est ouvert jusqu'au 30 juillet 2022 à minuit.

Les résultats seront communiqués par mail le 12 septembre pour les dix premiers textes sélectionnés, et le 28 septembre pour les textes sélectionnés par les internautes, désignant 3 lauréats : les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix de la nouvelle Aleph-Écriture/Inventaire.

Article 4 - Frais d'inscription

Participation : 20 euros (vingt euros).

En s'inscrivant au concours le participant peut bénéficier de 2 ateliers sur Teams proposés autour de la nouvelle sur la thématique du sujet du concours, durant la durée du concours.

Article 5 – Genre de la nouvelle

Le texte devra respecter, en plus du thème, le genre littéraire de la nouvelle, défini ainsi par le dictionnaire Larousse : « La nouvelle se distingue du roman essentiellement par sa brièveté et par sa densité. Elle présente des personnages dont la psychologie n'est étudiée que dans la

mesure où ils réagissent à l'événement qui forme la trame du récit. La nouvelle se distingue par son souci de la précision, tant dans la psychologie des personnages que dans l'évocation du décor. À la différence de la fable, il n'y a ordinairement pas de morale dans la nouvelle ».

Article 6 – Prix décernés

Dix textes seront sélectionnés par notre jury, édités gratuitement en « Une » de l'Inventaire pendant deux mois. Parmi ces dix textes, trois seront proposés au vote des internautes, qui éliront leurs trois nouvelles préférées. Seront ainsi décernés un 1er, 2ème et 3ème prix.

Le 1^{er} prix : la nouvelle ayant reçu le plus de voix sera publiée dans la revue de la nouvelle [Rue Saint Ambroise](#), notre partenaire du concours cette année.

Le lauréat recevra également un bon-cadeau de 100 euros, à valoir sur le stage Aleph-Écriture de son choix, ainsi qu'un recueil de nouvelles édité par notre partenaire, les [Éditions Rue Saint Ambroise](#).

le 2^{ème} prix : le lauréat recevra un bon-cadeau de 75 euros, à valoir sur le stage Aleph-Écriture de son choix, ainsi qu'un recueil de nouvelles édité par notre partenaire, les [Éditions Rue Saint Ambroise](#).

le 3^{ème} prix: le lauréat recevra un bon cadeau de 50 euros, à valoir sur le stage Aleph-Écriture de son choix, ainsi qu'un recueil de nouvelles édité par notre partenaire, les [Éditions Rue Saint Ambroise](#).

Article 7 - Annonce des résultats

Les résultats seront communiqués aux dix lauréats le **12 septembre par mail**.

Les résultats du vote du public désignant les 3 nouvelles lauréates, seront communiqués aux 3 lauréats le **28 septembre par mail**.

Article 8 – Modalités de participation au concours

Les textes des nouvelles seront rédigés en français. Ils comprendront au maximum 5 000 signes (espaces compris), en adoptant le format suivant : police Arial, taille 12, interligne 2.

Chaque texte de nouvelle devra comporter un titre, inclus dans le document, ainsi que le nom de son auteur ou son pseudonyme. Il devra être déposé sur la plateforme Teams. Les participants doivent s'inscrire et s'acquitter des frais de participation de 20 € par le biais de ce formulaire : <https://aleph-ecriture.typeform.com/to/QmOIJP5i>.

Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul texte. Celui-ci devra être écrit en français. Le texte proposé ne devra pas avoir antérieurement fait l'objet d'une publication à compte d'éditeur, ni été antérieurement primé par un autre jury, ni faire l'objet d'un contrat d'édition à venir.

Article 9 – Participants

Ce concours est ouvert à tout candidat âgé de 18 ans au minimum (quel que soit son lieu de résidence et sa nationalité), à l'exception des salariés de la société Aleph-Écriture, des membres du jury et de leur famille.

Article 10 – Inscription au concours

L'inscription se fait via le formulaire dédié au concours où le participant renseigne ses nom, prénom et adresse e-mail et s'acquiesce des droits de participation de 20 euros (vingt euros). L'équipe d'Aleph-Écriture lui créera alors sous 48h (hors week-end) un compte Microsoft pour accéder à la plateforme Teams, et rejoindre l'espace du concours Inventaire/Concours estival : Orage d'été, où il pourra publier son texte.

Article 11 – Sélection

Le jury sera attentif aux critères suivants : le respect du thème, du format, le style et la qualité de l'écriture.

Le jury retiendra 10 nouvelles à l'issue de la date limite d'envoi du 30 juillet. Ces nouvelles seront publiées sur le site de l'Inventaire à partir du 12 septembre, et soumises au vote du public du 13 au 26 septembre. Les nouvelles ayant obtenu le plus de voix seront proclamées : 1er, 2ème et 3ème prix de la nouvelle Aleph-Écriture/Inventaire 2022.

Article 12 – Composition du jury

Le jury du concours de nouvelles 2022 sera composé d'auteurs de nouvelles.

Article 13 – Droits

Les auteurs participants restent propriétaires de leur œuvre, ils cèdent à Aleph-Écriture les droits non exclusifs d'impression, de reproduction, de représentation et d'exploitation de leur nouvelle sous forme de représentation numérique et de lecture publique. La cession est consentie pour la durée de propriété littéraire et artistique fixée par la loi française.

Les auteurs garantissent les organisateurs et le jury de l'originalité de leurs œuvres; en garantissent la jouissance entière et libre de toutes servitudes, notamment tout ce qui peut tomber sous le coup des lois et dispositions relatives à la diffamation, à la vie privée et à la contrefaçon.

Article 14 : Informations nominatives

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 dite « Loi Informatique et Libertés », tout participant est informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent jeu et font l'objet d'un traitement informatique. Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant Aleph-Écriture au 40, boulevard de la République - 78000 Versailles.

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours seront réputées renonçant à leur participation.

Article 15 : Confidentialité

Afin de permettre aux personnes inscrites de visionner les ateliers live sur la plateforme Teams proposés pendant la durée du concours, tous les ateliers vidéo seront enregistrés.

Ces vidéos ne seront diffusées qu'aux participants inscrits et aux membres de l'équipe administrative et seront supprimés dans le mois qui suit la fin du concours.

Article 16 – Acceptation des clauses du règlement

Le seul fait de poser sa candidature au concours implique l'acceptation intégrale de son règlement.